



QUEL AVENIR POUR LES RÉGIMES DE RETRAITE ?

Le Fonds de solidarité FTQ, en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde, a organisé, le 16 février dernier, un important colloque sur la question complexe des régimes de retraite au Québec, et plus particulièrement sur la situation actuelle des régimes et sur les options qui s'offrent à court et à moyen termes pour assurer une retraite suffisante aux Québécois, et ainsi prévenir une situation financière précaire, voire la pauvreté, chez les retraités.

POURQUOI CE COLLOQUE ?

Les organisateurs voulaient d'abord jeter un éclairage avisé et réaliste sur les constats inquiétants qui se dégagent de la situation actuelle. Surtout, comme le mentionnait Claude Lamoureux, ex-président et chef de la direction du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (Teachers) et conférencier invité à ce colloque, « parce que le temps est propice pour dire les choses comme elles sont ». L'urgence de la situation a donc été le déclencheur qui a mené à l'organisation du colloque.



Quatrième constat : le nombre de cotisants au Régime des rentes du Québec par retraité passera de 3 à 1,5 d'ici 2040, ce qui représente un fardeau majeur pour les futures générations.

Ces faits démontrent à quel point il est fondamental d'envisager toutes les solutions possibles, et d'impliquer toutes les parties prenantes de la société (l'État, les entreprises privées et l'ensemble des Québécois) afin d'assurer des revenus suffisants aux travailleurs à la retraite.

L'AVENIR

À la question « Comment voyez-vous globalement la situation, et quels sont, selon vous, les moyens qui devront être mis en place pour assurer l'avenir ? », posée par l'animateur de la rencontre, Michel Venne, directeur de l'Institut du Nouveau Monde, voici ce que nos quatre spécialistes invités ont répondu.



QUELS SONT CES CONSTATS INQUIÉTANTS ?

Premier constat : actuellement, de 30 % à 40 % des Québécois n'ont pas un revenu satisfaisant à la retraite, et la situation ne s'améliorera pas.

Deuxième constat : près de 50 000 PME employant un million de travailleurs n'offrent pas de régime de retraite à leurs employés, ce qui signifie que 46 % des travailleurs québécois ne sont pas couverts par un régime de retraite collectif.

Troisième constat : l'âge de la retraite des Québécois serait parmi les plus bas du monde, et l'espérance de vie serait parmi les plus élevées, ce qui a pour effet d'allonger la période de retraite et, par conséquent, d'augmenter la probabilité que les Québécois survivent à leurs épargnes.



CLAUDE LAMOUREUX
Ex-président et chef de la direction, Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (Teachers)

QU'EN PENSENT LES SPÉCIALISTES ?

À titre de conférencier, Claude Lamoureux a fait un survol des défis qui se posent, et il a ébauché des solutions qui pourraient s'appliquer aux régimes à prestations définies et à cotisations déterminées, mais en mettant l'accent sur les régimes à prestations définies. Données et tableaux à l'appui, il a montré quels sont les rendements auxquels on peut s'attendre et a décrit la direction que prennent les régimes des organismes publics et le Régime des rentes du Québec (RRQ), puis il a évalué le passif que nous nous préparons à laisser aux générations futures.

Pour l'essentiel, il a affirmé que « les données démographiques parlent d'elles-mêmes : étant

donné que l'espérance de vie ne cesse de croître (et, conséquemment, la période de la retraite) et que le nombre de cotisants diminue, la survie des régimes de retraite passe par l'augmentation de l'âge de la retraite (le plus rapidement possible), par l'augmentation du taux de cotisation au RRQ et par le partage de risques entre les employés et les employeurs dans le cas des régimes privés. »

La présentation de M. Lamoureux est encore affichée sur le site Internet de l'Institut du Nouveau Monde. Vous trouverez également dans ces pages une revue de presse qui présente les points de vue de M. Lamoureux et des différents experts invités.



MICHEL ARSENAULT

Président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et président du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ

« L'avenir de la sécurité financière des Québécois est en train de se jouer. Le système actuel ne fonctionne pas pour une proportion importante de la population. Si l'on veut éviter que les générations futures ne soient encore plus pauvres, ce qui est un enjeu de société incontournable, il faudra aller au-delà des solutions individuelles et volontaires et mettre à contribution toutes les composantes de la société, y inclus les entreprises. Un préalable est de s'assurer que le Régime des rentes du Québec est adéquatement financé, pour redonner confiance à l'ensemble de la population, aux jeunes notamment.

Avec plusieurs autres organisations, la FTQ a mis sur pied une campagne privilégiant l'amélioration des régimes publics, et ce, pour des raisons de sécurité, d'universalité et d'efficacité. Il faudra de plus renforcer la sécurité et la viabilité des régimes complémentaires, ce qui nécessitera des mesures législatives et négociées. Nous évoquerons

bien sûr en terminant l'innovation qu'ont constitué la création, en 1983, du Fonds de solidarité FTQ et, plus récemment, la mise sur pied du Régime de retraite à financement salarial, le RRFS-FTQ, comme outil important pour augmenter la couverture des régimes à prestations déterminées. »

La FTQ a entrepris la campagne *Une retraite à l'abri des soucis* pour sécuriser et augmenter les revenus de retraite des Québécois.

Voici quelques-unes des solutions qu'elle met de l'avant.

- Bonifier progressivement le Régime des rentes du Québec (RRQ) : doubler la rente du RRQ de 25 % à 50 % des revenus de travail; augmenter le revenu sur lequel on peut cotiser de 47 200 \$ à 62 500 \$, comme pour la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP); hausser l'exemption sur laquelle aucune cotisation n'est prélevée de 3 500 \$ à 7 000 \$ annuellement.
- Hausser sur-le-champ d'au moins 15 % les barèmes du Supplément de revenu garanti (SRG) payé aux aînés les plus pauvres; rendre l'inscription au SRG automatique; payer la pleine



rétroactivité aux aînés lésés par l'application du programme actuel.

- Modifier la législation applicable aux régimes de retraite et à la faillite d'entreprises pour assurer le versement des sommes dues aux régimes et, une fois ces mesures en place, envisager la création d'une assurance pour garantir la rente des travailleurs et des travailleuses.



PIERRE PLAMONDON

Directeur de l'évaluation, de la statistique et de la révision et actuaire en chef de la Régie des rentes du Québec

« Le système de retraite québécois est performant. Les personnes âgées ont amélioré leur situation financière au cours des dernières décennies. Le Régime des rentes du Québec (RRQ) et les régimes privés ont été les moteurs de cette amélioration. Le taux de remplacement combiné offert par les régimes publics (RRQ et pension de Sécurité de la vieillesse) est de seulement 40 % pour les travailleurs moyens. Il est parmi les plus faibles des pays industrialisés.

Cependant, une part importante est laissée aux régimes privés (individuels ou collectifs), qui font face à divers problèmes : ils sont moins généreux, les droits sont réduits en cas de faillite d'entreprise,

ils arrivent à maturité, leur rendement est insuffisant sur l'épargne individuelle et cette épargne est utilisée à d'autres fins que la retraite.

Du côté du RRQ, il faut prendre note que le taux de cotisation actuel (9,9 % en combinant les cotisations versées par les employeurs et par les employés) est insuffisant pour atteindre l'équilibre (il devrait être de 11,02 %). Des dispositions du régime encouragent une retraite précoce. Il est donc nécessaire de prendre des mesures pour rétablir l'équilibre financier du RRQ et d'encourager, notamment, le maintien en emploi des travailleurs de 60 ans et plus.



MICHEL ST-GERMAIN

Partenaire et actuaire, Mercer

« Il faut se demander si les Québécois et les ménages épargnent suffisamment pour la retraite, et cibler des mesures pour aider ceux qui n'épargnent pas suffisamment. Les ménages à faible revenu sont couverts par les programmes existants qui assurent un seuil minimum. Ceux qui ont des revenus élevés ont accès à des REER et devraient être capables d'assurer leur sécurité financière sans l'intervention de l'État.

Enfin, parmi la classe moyenne, il y a les travailleurs qui sont bien couverts par des régimes d'employeurs, comme dans la fonction publique, et ceux dont la priorité immédiate est le remboursement de l'hypothèque et le bien-être des enfants.

Il faut encourager le secteur privé à offrir des produits d'épargne-retraite à des coûts concurrentiels, assortis de conseils objectifs. »

L'ACTUALITÉ

ENTREVUE AVEC MICHEL VENNE



UN DEVOIR D'ÉTAT!

Le gouvernement peut faire mieux pour aider les gens à épargner en prévision de leur retraite, dit le directeur de l'Institut du Nouveau Monde, Michel Venne, qui organise un grand débat sur la question en février.

PAR DOMINIQUE FORGET

Les Québécois ont-ils raison de s'inquiéter de leur retraite ?

– Selon les chiffres compilés par la Régie des rentes du Québec, entre 30 % et 40 % des travailleurs n'épargnent pas suffisamment pour prendre une retraite à 65 ans avec un taux de remplacement de leur revenu de 60 % ou plus. Bien sûr ils ne se retrouveront pas devant rien. Le Canada offre un certain filet social avec, du côté fédéral, la pension de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti (pour les plus pauvres) et, du côté provincial, le Régime de rentes du Québec. Mais ces programmes publics n'assurent qu'une couverture minimale. Il y a des centaines de milliers de travailleurs qui devront réduire leur niveau de vie une fois leur dernier chèque de paye encaissé.

Est-ce à l'État d'assurer l'avenir des retraités ?

– Au Canada, les revenus à la retraite reposent sur trois piliers : les régimes publics, les régimes de retraite privés offerts par les employeurs et l'épargne personnelle. Cette répartition des responsabilités et des risques offre une certaine garantie, par rapport à la France, par exemple, où les retraites reposent presque entièrement sur les épaules de l'État. Il reste que le système actuel est insuffisant. L'État doit jouer un rôle accru.

Devrait-on augmenter les prestations du Régime de rentes du Québec ?

– C'est une possibilité, mais il y en a d'autres. On pourrait notamment encourager l'épargne individuelle, en offrant aux travailleurs des instruments de placement dont les frais de gestion et les risques seraient maintenus au minimum. Il faut évaluer toutes les options.

Si on décidait de hausser les prestations du Régime de rentes du Québec, il faudrait augmenter les cotisations, et de façon plus importante que ce qui est déjà envisagé pour maintenir le Régime à flot. Une telle mesure risquerait de susciter la grogne.

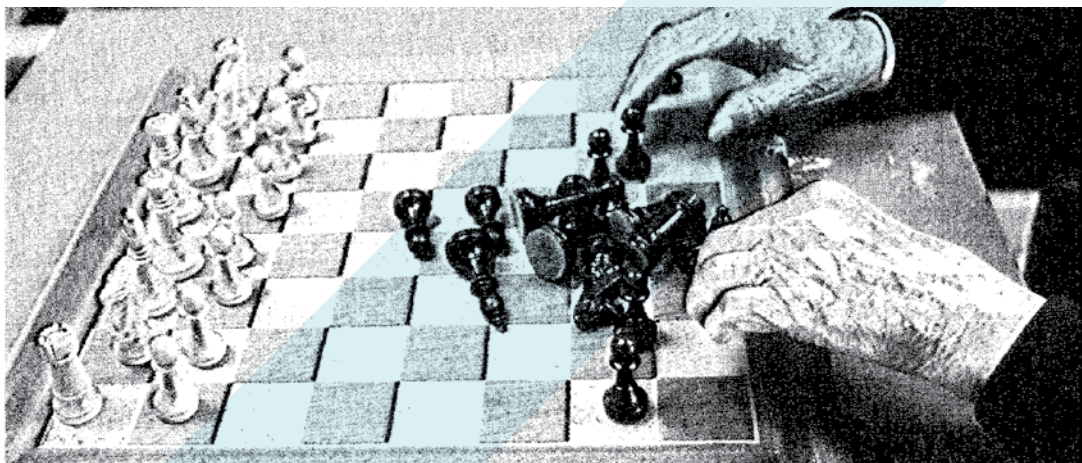
– C'est vrai. Mais au Québec, nous avons déjà mis en place un régime d'assurance maladie et un régime d'assurance médicaments, pour partager les risques liés à la santé. Aujourd'hui, nous sommes devant un risque de pauvreté à la retraite. Nous avons une responsabilité collective à assumer.



LE DEVOIR, MONTRÉAL

Régimes de retraite: un constat incontestable, des solutions simples

«Le temps est venu de dire les choses comme elles sont», dit Claude Lamoureux, anciennement de Teachers



ARCHIVES REUTERS

SYLVAIN LAROCQUE

Les jeunes doivent s'intéresser davantage aux caisses de retraite s'ils ne veulent pas se retrouver le bec à l'eau, a plaidé hier Claude Lamoureux, qui a fait sa marque à la barre du Régime de retraite des enseignants de l'Ontario (Teachers).

«Le danger aujourd'hui, c'est que les jeunes ne sont pas impliqués dans les questions de régimes de retraite. [Pour eux], la retraite, c'est quelque chose qui n'arrivera jamais. Or la retraite, on va tous passer par là», a souligné M. Lamoureux à l'occasion d'un colloque organisé par le Fonds de solidarité FTQ et l'Institut du Nouveau Monde.

L'actuaire a cité l'exemple des Pays-Bas, où les jeunes ont activement participé aux travaux de réflexion sur l'avenir des régimes de retraite. Partout dans le monde occidental, les caisses de retraite font face à une crise structurelle causée par le vieillissement de la population, la croissance de l'espérance de vie et la faiblesse des taux d'intérêt.

Pour Claude Lamoureux, les solutions aux problèmes actuels

sont évidentes: il faut hausser «le plus rapidement possible» l'âge de la retraite à 67 ans, voire davantage; augmenter le taux de cotisation du Régime de rentes du Québec (RRQ) et, dans le cas des régimes privés, partager le risque entre les employés et les employeurs, comme c'est le cas aux Pays-Bas.

Puisque l'espérance de vie à 65 ans augmente d'environ un mois chaque année, M. Lamoureux croit qu'il faudrait prévoir un mécanisme qui permettrait le relèvement automatique de l'âge de la retraite au fil des ans.

Le légendaire financier en a appelé au réalisme: à ses yeux, trop d'acteurs font preuve de «complaisance» et minimisent indûment les problèmes de capitalisation des régimes de retraite. Il a également reproché au RRQ et au Régime de pensions du Canada (RPC) de ne pas produire des rapports annuels suffisamment détaillés.

Pour tout dire, ses remontrances n'ont épargné personne.

«Tout le monde est un peu com-

plaisé de la situation actuelle, a-t-il lancé. [...] Personne ne veut payer [pour des prestations stables]. Tout le monde s'est fermé les yeux. [...] Le temps est venu de dire les choses comme elles le sont et non pas comme on pense qu'elles devraient l'être.»

«Tout le monde est un peu complice de la situation actuelle»

L'homme de 68 ans a néanmoins estimé que la faiblesse des taux d'intérêt était une «bonne nouvelle» puisqu'elle laissait entrevoir une remontée et, par ricochet, un redressement du rendement des caisses de retraite.

De son côté, le président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), Michel Arsenault, a prôné avec force l'idée de doubler les rentes du RRQ, soutenant que la mise en commun de l'épargne-retraite était plus avantageuse que les initiatives individuelles.

L'actuaire en chef du RRQ, Pierre Plamondon, ne l'a pas contredit, mais il a fait valoir

que la priorité demeurerait le financement adéquat du système actuel. Selon la Régie des rentes, le taux de cotisation devra bientôt passer de 9,9 à 11 % pour assurer la viabilité du régime à long terme.

Mieux qu'avant

M. Plamondon a fait remarquer que de façon générale, la situation des retraités s'est améliorée de façon notable au cours des dernières décennies. La proportion des gens de 65 ans et plus vivant sous le seuil de la pauvreté est passée de 25 % en 1981 à 2 ou 3 % de nos jours. L'expert a toutefois convenu qu'au Québec, le taux de remplacement du revenu à la retraite figurait parmi les plus bas du monde industrialisé.

Pour ce qui est de hausser l'âge de la retraite, Pierre Plamondon a souligné que le Québec ne pouvait agir seul et qu'il fallait «se concerter» avec le reste du Canada pour éviter toute disparité entre le RRQ et le RPC.

La Presse Canadienne

LA PRESSE, MONTRÉAL

L'actuariat, une discipline émotive

RUDY LE COURS

Que faire avec une population vieillissante alors que bien des travailleurs n'épargnent pas assez, que la plupart des régimes de retraite sont en partie insolubles, que l'espérance de vie augmente et que les gens partent à la retraite avant 65 ans?

Au colloque organisé hier par le Fonds de solidarité (FTQ), en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde, les participants ont pu constater l'ampleur des enjeux, la difficulté des choix qu'il faudra faire au plus tôt, car la situation présente est intenable.

Claude Lamoureux, ex-président et chef de la direction de Teachers', la plus grande caisse de retraite canadienne avec un actif qui dépasse les 100 milliards, a mis la table pour un débat instructif, mais douloureux.

La démographie s'est transformée depuis qu'ont été mis en place les grands régimes à prestations déterminées publiques et privés. En 1960, une femme de 65 ans pouvait espérer vivre jusqu'à 81,1 ans. En 2000, c'était 85,3 ans. Pour les hommes, on est passé de 78,6 ans à 81,5 ans.

Et ça continue d'augmenter. Or, il y a moins de soldats pour cotiser. En 1970, on comptait 10,1 participants actifs chez Teachers' par retraité, c'est aujourd'hui un et demi.

À son avis, la survie des régimes passe par l'augmentation de l'âge de la retraite et par un partage de risques entre les actifs et les retraités. Aux Pays-Bas, on y est arrivé: l'indexation de la rente n'est versée que lorsque la capitalisation du régime le permet.

Selon Michel Saint-Germain, partenaire et actuaire chez Mercer, le problème actuel résiderait dans la tranche de revenus de 50 000 \$ à 70 000 \$ qui paraît mal sensibilisée aux vertus de l'épargne.

Ici, on est loin de là. Dans le secteur privé, les employeurs

ne veulent plus assumer le risque d'insolvabilité qui s'est aggravé avec la débâcle boursière de 2008 et avec la chute constante des taux d'intérêt à long terme des obligations fédérales tout au long des années 2000.

Voilà pourquoi le président de la FTQ Michel Arsenault préconise la valorisation du régime de retraite public, en faisant passer le revenu maximum admissible de quelque 47 000 \$ à 62 000 \$ et le taux de couverture de 25 % à 50 %. La contribution des employés et des employeurs passerait alors progressivement de 9,9 % à près de 17 %. «Je suis scandalisé que les employeurs veuillent se soustraire à leur obligation sociale en ce qui a trait la retraite», a-t-il lancé.

L'actuaire en chef de la Régie des rentes, Pierre Plamondon, a rappelé que le régime public équivalait à 4 % de la taille de l'économie alors que c'est plus de 10 % en France ou en Italie. Il a fait valoir les avantages de bonifier le régime, compte tenu de son efficacité, mais il faudra d'abord et vite hausser les cotisations pour en assurer la viabilité à long terme. Elles devront grimper jusqu'à 11 % avant même de penser à quelque bonification qui devra, le cas échéant, être entièrement capitalisée.

Michel Saint-Germain, partenaire et actuaire chez Mercer, a plaidé en faveur de la responsabilité individuelle de la préparation de la retraite. Il a indiqué que le régime actuel couvre bien les plus pauvres tandis que les revenus élevés ont les moyens d'assurer leur retraite. Le problème actuel résiderait dans la tranche de revenus de 50 000 \$ à 70 000 \$ qui paraît mal sensibilisée aux vertus de l'épargne.

Les participants, largement issus des milieux syndiqués, ont peu apprécié, ce qui a fait dire au président du Fonds de solidarité, Yvon Bolduc, chargé de clore le colloque: «Qui a dit que les questions actuarielles ne pouvaient pas être émotives?»

CAISSES DE RETRAITE

Aux jeunes d'y voir

La Presse Canadienne

MONTRÉAL — Les jeunes doivent s'intéresser plus aux caisses de retraite s'ils ne veulent pas se retrouver le bec à l'eau, a plaidé hier Claude Lamoureux, qui a fait sa marque à la barre du Régime de retraite des enseignants de l'Ontario (Teachers).

«Le danger aujourd'hui, c'est que les jeunes ne sont pas impliqués dans les questions de régimes de retraite. [Pour eux], la retraite, c'est quelque chose qui n'arrivera jamais», a souligné M. Lamoureux à l'occasion d'un colloque organisé par le Fonds de solidarité FTQ et l'Institut du Nouveau Monde.

L'actuaire a cité l'exemple des Pays-Bas, où les jeunes ont activement participé aux

travaux de réflexion sur l'avenir des régimes de retraite. Partout dans le monde occidental, les caisses de retraite font face à une crise structurelle causée par le vieillissement de la population, la croissance de l'espérance de vie et la faiblesse des taux d'intérêt. Pour Claude Lamoureux, les solutions aux problèmes actuels sont évidentes: il faut hausser «le plus rapidement possible» l'âge de la retraite à 67 ans, voire davantage; augmenter le taux de cotisation du Régime de rentes du Québec (RRQ) et, dans le cas des régimes privés, partager le risque entre les employés et les employeurs, comme c'est le cas aux Pays-Bas. Puisque l'espérance de vie à 65 ans augmente d'environ un mois chaque année, M. Lamoureux croit qu'il

faudrait prévoir un mécanisme qui permettrait le relèvement automatique de l'âge de la retraite au fil des ans.

APPEL AU RÉALISME

Le financier en a appelé au réalisme: à ses yeux, trop d'acteurs font preuve de complaisance et minimisent indûment les problèmes de capitalisation des régimes de retraite. Il a aussi reproché au RRQ et au Régime de pensions du Canada (RPC) de ne pas produire des rapports annuels suffisamment détaillés. Pour tout dire, ses remontrances n'ont épargné personne.

«Tout le monde est un peu complice de la situation actuelle, a-t-il lancé. [...] Personne ne veut payer [pour des prestations stables]. Tout le monde s'est fermé les

yeux. [...] Le temps est venu de dire les choses comme elles le sont et non pas comme on pense qu'elles devraient être.»

L'homme de 68 ans a néanmoins estimé que la faiblesse des taux d'intérêt était une «bonne nouvelle» puisqu'elle laissait entrevoir une remontée et, par ricochet, un redressement du rendement des caisses de retraite. M. Plamondon a convenu qu'au Québec, le taux de remplacement du revenu à la retraite figurait parmi les plus bas du monde industrialisé.

En ce qui concerne la hausse de l'âge de la retraite, Pierre Plamondon a souligné que le Québec ne pouvait agir seul et qu'il fallait «se concerter» avec le reste du Canada pour éviter toute disparité entre le RRQ et le RPC. Outre la hausse des coti-

sations, Québec s'approprie également à réduire — voire à abolir — les mesures actuelles qui incitent les travailleurs à prendre leur retraite avant 65 ans. M. Plamondon a avancé une autre solution: réduire les prestations en fonction de la croissance de l'espérance de vie, une proposition qui risque de susciter des remous.

Entre 30 et 40 % des Québécois ne disposent pas d'un revenu satisfaisant à la retraite. Comme près de la moitié des travailleurs ne sont pas couverts par un régime de retraite privé, la situation est peu susceptible de s'améliorer. En fait, compte tenu de la crise actuelle, près des trois quarts des retraités pourraient ne pas avoir un revenu suffisant dans 40 ans si rien n'est fait.

LE MOT DE LA FIN ACQUÉRIR DE BONNES HABITUDES D'ÉPARGNE-RETRAITE



YVON BOLDUC

Yvon Bolduc, président-directeur général du Fonds de solidarité FTQ, a clôturé l'événement en soulignant que la créativité et la complémentarité des solutions devront être à la base des moyens mis de l'avant pour éviter qu'un nombre toujours croissant de travailleurs ne se retrouvent dans des conditions financières inacceptables le moment de la retraite venu.

« Ce colloque a eu le grand mérite de réunir des spécialistes qui connaissent bien la situation

actuelle des régimes de retraite au Québec. Et, même si les points de vue sur la situation divergent, il est important d'échanger comme nous l'avons fait, en mettant en commun les différentes initiatives et actions qui devront être prises en compte pour faire avancer les choses. Un gros merci d'ailleurs à nos commanditaires, qui ont contribué à favoriser cette occasion de mettre en commun les points de vue.

Par ailleurs, je ne peux m'empêcher de souligner l'importance pour les travailleurs de se constituer une épargne-retraite complémentaire. Le faible taux d'épargne des Québécois et l'accroissement constant du taux d'endettement m'inquiète. Au Québec, le taux de cotisation à un REER demeure parmi les plus bas. Et les REER offerts par les fonds de travailleurs sont certainement très avantageux en ce sens, puisqu'ils procurent des économies d'impôt supplémentaires.

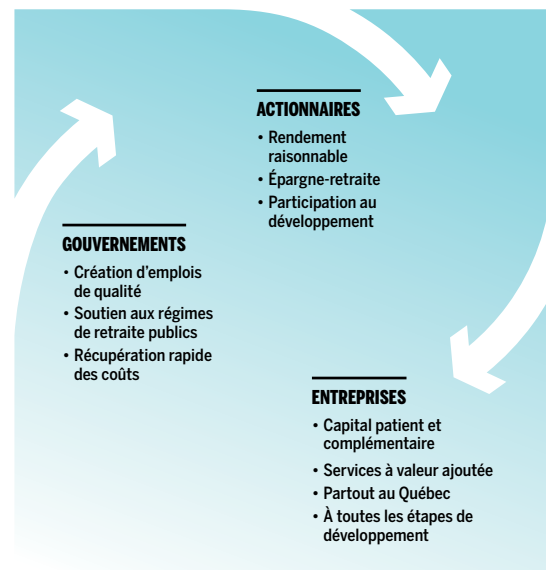
D'ailleurs, la firme SECOR a produit, en juillet dernier, une étude

qui a démontré que les activités des entreprises dans lesquelles le Fonds investit permettent aux gouvernements d'augmenter leurs recettes fiscales. Ainsi, après une certaine période, ceux-ci recouvrent la totalité des coûts qu'entraînent les avantages fiscaux consentis aux actionnaires du Fonds, et, par la suite, ils commencent à faire des surplus. Et cela se produit assez rapidement, puisqu'il faut en effet moins de trois ans aux deux paliers de gouvernement pour recouvrer les coûts des avantages fiscaux.

Il est également important de souligner qu'aucun autre véhicule québécois d'épargne

pour la retraite ne consacre de sommes aussi importantes au financement des entreprises privées. Le Fonds fait tourner l'économie du Québec! Et il est rentable tant pour les actionnaires, que pour les entreprises et les gouvernements. »

LE FONDS, C'EST RENTABLE



EN DIRECT SUR LE WEB

Le colloque, qui s'est déroulé à Montréal, a connu un franc succès sur le plan de la participation : les 120 places disponibles étaient prises! Les participants provenaient de différents milieux qui s'intéressent de près aux régimes de retraite : représentants et militants syndicaux, chercheurs, analystes financiers, membres d'organisations non gouvernementales, et citoyens et citoyennes.

Comme nous avons fait « salle comble », nous avons pris des dispositions pour que ceux qui n'ont pu s'y inscrire puissent visionner le déroulement du colloque sur le Web. On peut encore le faire : il s'agit d'aller sur le site Internet de l'Institut du Nouveau Monde.

www.fondsftq.com

ÇA PAIE D'ÉPARGNER

Investissez dans votre REER à chaque paie, obtenez 30 % d'économies d'impôt supplémentaires et **FAITES TOURNER L'ÉCONOMIE D'ICI.**



FONDS
de solidarité FTQ

1 800 567-FONDS (3663)



MERCI À NOS PRÉCIEUX COMMANDITAIRES!